

L'an deux mille dix-huit, le trente juillet à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier CUJIVES, Maire.

Date de la convocation : 23/07/2018

Etaient présents : Monsieur Didier CUJIVES, Maire

MM. Jean-Pierre AZALBERT, Michel DELMAS, Lucie LAURENT, Nathalie THIBAUD

Adjoints, M. François CHASSAT, conseiller délégué.

MM Anne ANDRE, Jean-Michel BERSIA, Sophie DIAS, M. Roger FALGA, Marlène

JEANJEAN, Gérard LAVERGNE, Nathalie RUMEAU, Manuela VALVERDE, conseillers municipaux

A été nommé secrétaire de séance : Michel DELMAS

DOMAINES	
	Adoption du compte-rendu de la séance du 11/06/2018
FINANCES	Délibération N°2018-04-001 : Mise en place d'un prêt relais long terme et d'un prêt relais subventions dans le cadre des travaux de redynamisation du centre-bourg
URBANISATION	Délibération N°2018-04-002 : Délibération N°2018-04-002 remplace délibération N°2017-04-002 en raison d'une erreur matérielle : Urbanisation RD 32 C « Coustou de Magnabel », études, travaux et demande de subvention

Adoption du compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 11/06/2018

Monsieur le Maire Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2018.

En l'absence de remarques, le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2018 est adopté.

Délibération N°2018-04-001 : Mise en place d'un prêt relais long terme et d'un prêt relais subventions dans le cadre des travaux de redynamisation du centre-bourg

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 300 000€
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux fixe : 1.5%
- Amortissement du capital : progressif
- Frais de dossier : 400€
- Parts sociales : néant

Prêt relais subventions :

- Montant : 400 000€
- Durée : 24 mois
- Périodicité : annuelle

- Taux fixe : 0.90%
- Amortissement du capital : in fine
- Frais de dossier : 500€
- Parts sociales : néant

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

Oùï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,

ARTICLE 3 : L'AUTORISE à signer tous les documents y afférent,

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements

Délibération N°2018-04-002 remplace délibération N°2017-04-002 en raison d'une erreur matérielle : Urbanisation RD 32 C « Coustou de Magnabel », études, travaux et demande de subvention

Michel DELMAS, adjoint au maire, expose le contexte.

Il est nécessaire de poursuivre les travaux d'urbanisation de la RD 32 C « Coustou de Magnabel » afin d'améliorer la qualité des réseaux existants.

Ainsi il est proposé d'inscrire les travaux d'urbanisation via l'enfouissement des réseaux basse tension et France télécom dans la programmation du SDEHG et via les travaux d'urbanisation à inscrire au Conseil départemental (DVI de Villemur, pôle routier).

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : VOTE la demande d'études et de travaux auprès du SDEHG et du Conseil départemental

ARTICLE 2 : SOLLICITE le Conseil départemental pour une demande de subvention relative à ces travaux d'urbanisation

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision

La séance est levée à 21h30.